



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS
DU 12/10/2023**

Le Conseil de faculté s'est réuni le 12/10/2023 à 11 heures dans la salle 18 du Portique sous la présidence de Monsieur Kristensen, Doyen.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Liste des participant-es présent-es ou représenté-es :

Collège A : M. Arbo Alessandro, M. Hascher Xavier, Mme Jolly Geneviève, M. Kristensen Stefan, M. Thomas Benjamin

Collège B : M. Diaz Sylvain, Mme Hascher Amanda, M. Lebray Sébastien, Mme Maudet Nolwenn, Mme Sanaâ Kahena, M. Sintès Guillaume.

Collège des personnels administratifs : Mme Froeliger Maud, Mme Gademann Françoise, Mme Geiger-Gulberti Amandine.

Collège des usagers étudiants : Mme Chapon Janna, M. Gaborit Lilian, M. Kopp Jean, Mme Seriket Amina, M. Viovi Hugo

Collège des personnalités extérieures : Mme Fovanna Sylvie, M. Goy Bernard

Membres invités : M. Blondeau Thierry, M. Damour Christophe, Mme Laghouati Mélodie, M. Bianco Aurelio, M. Philizot Vivien

Membres ayant donné pouvoir :

Collège A : M. Hascher donne pouvoir à M. Arbo

Collège B : Mme Hascher donne pouvoir à M. Lebray

Collège des personnels administratifs : Mme Gademann donne pouvoir à Mme Froeliger

Collège des personnalités extérieures : M. Goy donne pouvoir à M. Kristensen

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du 29 juin 2023
3. Informations du Doyen
4. Modification des statuts : création d'un Département cinéma
5. Budget 2024
6. Capacités d'accueil 2024-25
7. Convention avec l'IRCAM
8. MECC du CFMI Grand Est
9. Équivalence double diplôme Master Design

1. Adoption de l'ordre du jour

Un point 9. est ajouté à l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de la séance du 29 juin 2023

Le PV du conseil de faculté du 29 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

3. Informations du Doyen

- Pour gérer les relations internationales, nous mettons à l'épreuve un nouveau dispositif, avec un seul référent pour toute la Faculté, Eric Galmard. Nous appelons cependant tous nos collègues enseignant-es chercheurs à s'informer des possibilités de mobilité, à en parler à leurs étudiant-es et à les encourager à s'engager dans un semestre ou une année à l'étranger. En effet, nous avons un certain nombre de partenariats qui méritent l'attention : Francfort, Potsdam, Corfou, Chypre, Bruxelles, Cork, Madrid, Parme, Vérone, etc. mais un taux de mobilité encore faible. Une réunion sera organisée pour les étudiant-es le 13 octobre, et l'aide de toutes et tous est requise pour en diffuser l'information.
- Le doyen rappelle qu'il est toujours à la recherche de référents : Maud Froeliger a accepté de prendre en charge l'insertion professionnelle et alumni ; il reste encore à pourvoir la qualité des enseignements et le numérique.
- Un point est effectué sur la fermeture des bâtiments en janvier (les consignes présidentielles étant peu claires concernant la semaine du 8 janvier).

4. Modification des statuts : création d'un Département cinéma + modification nom du CFMI

Processus en cours depuis un moment, en lien avec la demande d'une nouvelle mention Cinéma et audiovisuel en Licence, il est envisagé de créer un 5^{ème} département Cinéma, dont la mise en place serait effective au 1/7/2024, la fin de l'année académique, coïncidant avec la fin de la maquette actuelle.

Pour ce faire une modification des statuts est nécessaire, dans les termes suivants :

Art. 11 – Départements (ancien)

La Faculté des arts comporte quatre départements :

- Arts visuels, comprenant deux disciplines : Arts plastiques et Design ;*
- Arts du spectacle comprenant trois disciplines : Cinéma, Danse et Théâtre ;*
- Musique ;*
- Centre de formation de musiciens intervenants (CFMI).*

Modifié comme suit :

Art. 11 – Départements

La Faculté des arts comporte cinq départements :

- Arts visuels, comprenant deux disciplines : arts plastiques et design ;*
- Arts du spectacle ;*
- Musique ;*
- Cinéma ;*
- Centre de formation de musiciens intervenants Grand Est (CFMI Grand Est).*

La modification est adoptée avec 20 voix pour et 1 abstention.

La demande de modification sera transmise dans les plus brefs délais au service juridique.

5. Budget 2024

Le doyen annonce que la notification de la dotation a été reçue la veille.

Mélodie Laghouati présente dans le détail le budget ainsi que les différentes étapes de l'exercice budgétaire. Le budget 2024 soumis à l'approbation du Conseil de faculté est le suivant :

<i>Centres financiers</i>	<i>Ouverture en AE</i>
<i>ART2 : frais fixes (fournitures, contrats de photocopieurs, déchets, ...), administration, décanat</i>	<i>19 000</i>
<i>ART3 : fonctionnement investissement</i>	<i>8 991</i> <i>27 000</i>
<i>ART3 DP1 : Arts visuels</i> <i>Cryogénie</i>	<i>14 000</i> <i>4 000</i>
<i>ART3 DP2 : Arts du spectacle</i>	<i>5 500</i>
<i>ART3 DP3 : Musique</i>	<i>6 000</i>
<i>ART3 DP4 : Cinéma</i>	<i>6 500</i>
<i>PAIE7</i>	<i>13 500</i>
<i>CFMI</i>	<i>180 000</i>

Le Budget rectificatif aura lieu en juin. Entre juin et septembre il sera impossible de modifier les lignes budgétaires. La date limite des commandes est fixée au 15 novembre.

Guillaume Sintès demande si l'on peut prévoir avant le 15 novembre des dépenses à engager en décembre. La réponse est oui.

Vivien Philizot annonce une nouvelle dépense à venir (nettoyage d'un espace au sous-sol du Palais U).

Question de Sylvain Diaz : quel rééquilibrage a été fait en 2024 par rapport à 2023 ? de façon à ne plus ponctionner sur les lignes des départements

Réponse : ART2 : a augmenté sensiblement à 19.000 en 2024 (cause de la hausse : frais de photocopieurs, frais pris en charge par les AVI – affranchissement, fontaine à eau).

Tous les frais fixes ont été prévus sur cette ligne + prévision de réserves prudentielles pour ne plus avoir recours au budget des départements. Et inversement, au moment du budget rectificatif, le rééquilibrage pourra éventuellement se faire de l'Art2 vers les départements.

Le doyen rappelle que la Faculté a connu une maîtrise progressive de la politique budgétaire.

Question de Guillaume Sintès sur la réserve de précaution de 2023. Réponse sur le dégel de la réserve de précaution (qui est censé être exceptionnel) : fléché vers les logiciels payants en musique de la salle 5107. Engagement de la faculté pour la résidence de Fanny de Chaillé ? Réponse : en attente de la réponse du Dialogue stratégique.

Remarque / précision de Sylvain Diaz : Création formelle du département cinéma au 1/7/23 mais deux lignes budgétaires différentes dès le 1/1/23 – pour plus de commodité et plus de clarté.

Stefan Kristensen remercie Mélodie Mordo-Chateau pour la présentation claire du Budget.

Vote : approbation : 21 pour (approuvé à l'unanimité)

6. Vote des capacités d'accueil 2024-25

Les formulaires ont été remplis par les responsables pédagogiques respectifs, soumis à l'approbation des conseillers.

- Licence APL : unanimité
- Licence Design : unanimité
- Licence Arts du spectacle : unanimité
- Licence Musicologie : unanimité
- Licence Musicologie parcours CIM : unanimité
- Licence Musiques actuelles : unanimité
- Licence Cinéma : unanimité
- Master APL ECCA : unanimité
- Master APL RPS : unanimité
- Master Design environnement public : unanimité
- Master Design environnement numérique : unanimité
- Master Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours Dramaturgie : unanimité
- Master Arts de la scène et du spectacle vivant, parcours médiation culturelle : unanimité
- Master Musicologie, parcours Etudes et recherche en Musique : unanimité
- Master Musicologie, parcours Musiques actuelles : unanimité
- Master Musicologie, CIM : unanimité
- Master Cinéma et audiovisuel, parcours Ecritures filmiques : unanimité
- Master Cinéma et audiovisuel, parcours Théorie, Analyse et Histoire des formes : unanimité

7. Renouvellement d'une convention-cadre avec l'IRCAM

Porteuse de la convention : Carola Hertel.

Renouvellement d'une convention avec l'IRCAM.

Approbation à l'unanimité.

8. MECC du CFMI Grand Est

Présentation par T. Blondeau.

Contraintes d'harmonisation. Nécessité de mettre à jour et aux normes nationales les MECC du CFMI.

Adopté à l'unanimité.

9. Equivalence double diplôme Master Design / HERA

Présentation par Nolwenn Maudet.

La mise à jour des maquettes nécessite une mise à jour des grilles d'équivalence entre les deux institutions et qui prennent mieux en compte les deux parcours du Master Design.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil de Faculté est clôturé à 12h15.

Strasbourg le 14/11/2023



Stefan Kristensen
Doyen de la Faculté des arts